

Conférence de l'ACPR du 22 novembre

La conférence organisée par l'ACPR le 22 novembre dernier au palais Brongniart a attiré un public nombreux parmi les professionnels de la banque et de l'assurance, puisque 350 personnes étaient présentes le matin et 553 l'après-midi. Par ailleurs, 1 036 personnes ont consulté la retransmission filmée en direct le matin sur le site de l'ACPR et 1 139 l'après-midi.

LA RÉOLUTION BANCAIRE : DE LA RÉGLEMENTATION À LA MISE EN ŒUVRE

La matinée dédiée à la résolution bancaire a été introduite par François Villeroy de Gallau, gouverneur de la Banque de France et président de l'ACPR, qui a insisté sur le fait que « les efforts d'anticipation et de gestion de crise doivent être maintenus pour garantir les fonctions bancaires essentielles à l'économie, éviter les dommages pour la stabilité financière, protéger les ressources des États et renforcer la protection des déposants et des investisseurs ».

Autour d'Olivier Jaudoin, directeur de la Résolution de l'ACPR et animateur de la matinée, les intervenants ont d'abord apporté leurs éclairages sur les évolutions réglementaires et les actions préventives. Une table ronde réunissant différents experts a ensuite abordé la question de la mise en œuvre des outils de résolution.

LE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, a introduit la conférence de l'après-midi et précisé « Je profite d'ailleurs de cette tribune pour appeler, cette année encore, les assureurs à la modération dans la fixation du taux de revalorisation



de leurs contrats. Le marché doit en effet prioritairement s'attacher à constituer les provisions qui lui permettront de faire face à ses engagements quelles que soient les circonstances et notamment dans les deux scénarios adverses les plus redoutés. Une brutale remontée des taux d'intérêt ou la prolongation pour une durée très longue de taux très bas. »

Animée par Patrick Montagner, secrétaire général adjoint de l'ACPR, cette conférence a permis aux intervenants d'aborder les thématiques suivantes : les constats issus des réclamations du public en matière de pratiques



commerciales, la loi Eckert dans le domaine bancaire, la directive sur la distribution d'assurances, et la garantie financière des intermédiaires d'assurance.

Les deux conférences étaient retransmises en streaming sur www.acpr.banque-france.fr. L'ensemble des présentations de la journée est accessible dans la rubrique du site Internet : **Communication > Discours et interventions > Conférences de l'ACPR**. Les vidéos des différentes interventions sont également en ligne.